

Extrait du CDURABLE.info l'essentiel du développement durable

<http://cdurable.info/Un-nouveau-label-pour-certifier-la-qualite-des-eaux-de-baignade,1173.html>

Référentiel de certification pour l'amélioration de la
qualité des eaux de baignade

Un nouveau label pour certifier la qualité de l'eau de baignade

- Développement Durable en action -



Date de mise en ligne : mardi 12 août 2008

Copyright © CDURABLE.info l'essentiel du développement durable - Tous

droits réservés

Un nouveau label pour des plages plus propres a été lancé, vendredi 1er août, à Perros-Guirec par la secrétaire d'Etat à l'écologie, Nathalie Kosciusko-Morizet. Cette nouvelle certification concerne la qualité des eaux de baignade mais également l'information des estivants. Il portera exclusivement sur la qualité des eaux de baignade, alors que d'autres classements, tels que le Pavillon bleu, prennent également en compte la qualité globale de l'environnement d'une plage.

D'ici à 2015, une directive européenne durcira les critères de propreté de l'eau

On s'y baigne cet été avec insouciance sans savoir qu'en 2015, peut-être, la plage sera interdite d'accès pour cause de pollutions répétées. À cette date, la directive européenne sur la qualité des eaux de baignade, imposant des critères de propreté plus stricts, sera en effet entrée en vigueur. « *Si rien n'est fait, des dizaines de plages françaises risquent alors d'être fermées* », a souligné Nathalie Kosciusko-Morizet.

Pour anticiper ce tournant, la secrétaire d'État à l'Écologie a annoncé la création d'un label, accompagné d'un nouveau logo. Facultatif, il sera décerné dès l'an prochain aux communes ayant satisfait par avance aux critères très sévères de Bruxelles. La directive prévoit notamment un abaissement drastique des taux de bactéries autorisés, dont les seuils seront divisés par quatre. Des analyses de l'eau devront être réalisées tous les jours et le public aussitôt informé. Les plages se verront, enfin, classées en quatre catégories : excellente, bonne, suffisante ou mauvaise.

D'après une étude menée par l'ONG internationale Surfrider, 131 sites du littoral français ont connu des épisodes de pollution répétés au cours des quatre dernières années et risquent, de ce fait, d'être interdits d'accès en 2015. **22 % des plages seraient par ailleurs déclassées.** « *Et encore, cette projection est sans doute sous-évaluée* », remarque Stéphane Latxague, directeur pour l'Europe, soulignant notamment que l'Aude, les Alpes-Maritimes et les départements d'outre-mer, qui représentent plus de 300 plages, n'ont pas transmis leurs données.

Un nouveau label pour certifier la qualité de l'eau de baignade


Selon l'association de protection des océans, 85 % des pollutions proviennent des villes, via leurs eaux usées. « *C'est la raison pour laquelle les plages les plus exposées sont celles qui sont proches des estuaires, notamment après de fortes pluies*, indique Olivier Barrière, expert de Surfrider. *Un travail sur les stations d'épuration sera ainsi inévitable pour améliorer la situation. Il faudra également inciter, en ville, les propriétaires récalcitrants à se raccorder aux égouts.* »

La certification sera une démarche volontaire, à la charge des communes. "La fréquence des prélèvements dépend du risque. Il peut aussi y avoir des mesures de gestion : par exemple, créer un bassin de rétention à tel endroit parce qu'il y a un risque important. Le coût va donc varier selon les communes, l'état initial des eaux...", précise Mme Kosciusko-Morizet. Cet été, ce système de certification sera lancé sur quinze plages test, conjointement avec l'Association des maires du littoral et l'Association des stations classées, a ajouté la secrétaire d'Etat à l'écologie. Puis, les premières certifications officielles seront décernées à des communes dès 2009. Celles-ci seront renouvelées tous les trois ans, avec un audit annuel obligatoire. "En anticipant de sept ans sur les objectifs de 2015, on se donne les moyens de s'adapter", explique Nathalie Kosciusko-Morizet.

Moins enthousiaste, Surfrider craint que, plutôt que d'appliquer les nouvelles normes, les municipalités ne se contentent de fermer les plages à la baignade, comme elles le font déjà. **La Commission Européenne a ainsi constaté qu'entre 1990 et 2004, environ 7.000 aires de baignade avaient disparu "sans explication" de la liste des sites où la qualité de l'eau est surveillée.**

En attendant l'application de cette nouvelle norme, le ministère de la Santé a rendu public hier les premiers résultats des analyses de 2008. Au total, 16 000 prélèvements ont été réalisés en mer et en eau douce depuis le début de l'année. « Ils sont bons » dans 80 % des cas, mais 18 % sont « moyens » et 0,95 % carrément « mauvais ». L'indicateur de qualité des eaux peut être consulté, en temps réel et par plage, [sur le site Internet du ministère](#).

Pour en savoir plus :

 [Télécharger le dossier de présentation : Lancement du référentiel de certification pour l'amélioration de la qualité des eaux de baignade](#) - Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire - 1er août 2008

Post-scriptum :

Sources : LEMONDE.FR | 01.08.08 - LEFIGARO.FR | 05.08.08 - Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire - AFP | 01.08.08